

# DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 22-216

**SERVICE** : Foncier et gestion locative

**OBJET** : Convention de mise à disposition d'un local situé à Bohas-Meyriat-Rignat (01250) au profit de la SARL GARAGE AUGEZ

## LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-23, L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

**VU** la délibération du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

**VU** l'arrêté n°20-43 du 28 septembre 2020, portant délégation de fonction et de signature du Président au 3ème Vice-Président, Monsieur Michel FONTAINE, dans le domaine de l'Economie et l'Innovation, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment « signer les conventions de location ou de mise à disposition dans le cadre de la conclusion, de la révision et de la résiliation du louage des choses d'une durée n'excédant pas 12 ans » ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de sa compétence « Développement Economique », la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est propriétaire d'un local situé 451 bis, route de Bourg à Bohas-Meyriat-Rignat (01250) ; que la SARL GARAGE AUGEZ, occupant une partie du local depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, a indiqué à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse son intérêt pour acheter pour ledit local ;

**CONSIDERANT** que l'autre partie du local était occupée par le SDIS de l'Ain qui a donné sa dédite au 31 juillet 2021 ; que la SARL GARAGE AUGEZ a fait part de son souhait de louer entièrement ce local en parallèle de son projet d'achat, souhait auquel la Communauté d'Agglomération a répondu favorablement ;

## DECIDE

**DE CONCLURE** une convention de mise à disposition avec la SARL GARAGE AUGEZ, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse sous le numéro 503 328 684, dont le siège social est situé 116, route de Bourg à Bohas-Meyriat-Rignat (01250), représentée par Monsieur Denis AUGEZ agissant en sa qualité de Gérant.

La convention précise notamment les points suivants :

- Les locaux mis à disposition à l'usage exclusif de la SARL GARAGE AUGEZ, d'une surface de 569 m<sup>2</sup> sont situés 451bis route de Bourg sur la Commune de Bohas-Meyriat-Rignat (01250), sur la parcelle cadastrée section B numéro 784, pour une contenance totale de 1 005 m<sup>2</sup> ;
- Les obligations en terme d'assurances incombent à la SARL GARAGE AUGER ;
- L'autorisation d'occupation est consentie pour une durée d'un an, qui débutera rétroactivement le 1<sup>er</sup> octobre 2022 et prendra fin au 30 septembre 2023 ;
- La convention fixe la redevance mensuelle à 550,00 euros hors taxes et hors charges.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 19 octobre 2022.



**Pour le Président et par délégation  
Le Vice-Président,**

  
**Michel FONTAINE**  
Délégué à l'Economie et à l'Innovation